



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil de Communauté  
Séance du jeudi 31 mars 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,  
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

**Étaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 4.3) **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) **Champagny :** Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

**Étaient absents :** **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Thise :** Jean TARBOURIECH **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** Daniel HUOT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, J. TARBOURIECH

**Mandataires :** M. DEVILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, JP. GOVIGNAUX, Jj. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, JC. ROY, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, JM. FAIVRE, B. MOYSE

**Délibération n°2010/001342**

**Rapport n°5.5 - Port fluvial du Grand Besançon - Bilan de la gestion 2010, modalités de gestion pour 2011 et adoption des tarifs**

**Port fluvial du Grand Besançon -  
Bilan de la gestion 2010, modalités de gestion pour 2011 et adoption des tarifs**

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**  
**Commission : Culture, Tourisme, Sports**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011/2015 « Gestion du Port Fluvial »	Montant prévu BP 2011 : 100 000 € PPIF 2011/2015 : 535 000 € Montant de l'opération : 60 800 € (prestations ESAT sur une année)

**Résumé :**

Le port fluvial fonctionnant depuis 2009 avec ses 3 sites, la fréquentation est en constante augmentation. 150 bateaux supplémentaires ont ainsi été accueillis en 2010. Le chiffre d'affaires généré est également en nette hausse.

Le gestionnaire, l'ESAT-Doubs Plaisance, a effectué ses missions d'accueil et d'entretien de manière satisfaisante. Il est ainsi proposé de renouveler le marché avec ce prestataire en mai 2011. Les tarifs et le règlement intérieur, institués en 2009 et ajustés en 2010, ne nécessitant pas d'ajustements particuliers, il est proposé de les reconduire pour 2011.

Par ailleurs, au regard des objectifs de son schéma de développement touristique et des projets des acteurs locaux (dynamique ESAT notamment), le Grand Besançon étudie actuellement les contours de son intervention afin de contribuer à la dynamique de développement.

Dans le cadre de son action en faveur du développement du tourisme fluvial, le Grand Besançon a mis en service en 2009, 2 nouvelles haltes nautiques, en complément de celle déjà existante au Moulin Saint-Paul à Besançon. Ce rapport dresse le bilan de la gestion du port fluvial d'agglomération pour l'année 2010 et pose le cadre de la gestion pour 2011.

## **I. Une gestion 2010 positive à plusieurs titres**

### **A/ Une fréquentation du port d'agglomération en hausse**

Sur la période du 01/04/10 au 30/11/10, 750 bateaux se sont amarrés sur l'une des 3 haltes (2 012 plaisanciers, 2 772 nuitées-bateaux, durée moyenne de séjour de 3,69 nuits/bateau). Cela représente au total une augmentation de 150 bateaux par rapport à 2009 sur la même période.

Un chiffre d'affaires en augmentation de 7 500 € (~ 15 000 € encaissées par la CAGB au total).

Une clientèle à 77,8 % étrangère (allemands, anglais, suisses majoritaires) et à 68 % composée de seniors « retraités ».

Le nombre de contrats de location d'anneaux à l'année (hivernage) progresse doucement et se limite à Besançon.

Besançon devient une halte naturelle et attractive pour les bateaux engagés sur le Canal du Rhône au Rhin et les plaisanciers ont tendance à revenir d'une année sur l'autre.

### **B/ Un gestionnaire très investi et impliqué**

L'ESAT gère toute l'année les 3 haltes du port.

Le gestionnaire a respecté le cahier des charges du marché en termes de créneaux d'ouverture, de passages sur les différents sites et d'occupation de la maison éclusière. Il a cherché au maximum à rendre un service de qualité aux usagers et s'est fortement impliqué dans sa mission.

Les relations sont très positives avec la CAGB et les partenaires.

A noter que de sa propre initiative, l'ESAT a développé et financé des services supplémentaires aux plaisanciers : connexion WIFI, service de blanchisserie, fourniture de carburants...

Mêmes constats qu'en 2009 cependant sur l'absence de bureau d'accueil et de sanitaires à Deluz, ainsi que de bateaux qui pénalise et freine le développement de l'hivernage et les activités de réparation et d'entretien liées.

#### C/ Une mission permettant à l'ESAT de satisfaire à son objectif d'insertion sociale

L'activité d'accueil et de gestion favorise l'intégration des salariés handicapés. Cette mission va dans le sens de la prise d'autonomie des personnes et est très valorisante (déplacement en train depuis Etalans, contact avec le public, et notamment étrangers, travail à l'extérieur...).

## **II. Modalités de gestion du port pour 2011**

### A/ Reconduction du marché avec l'ESAT-Doubs Plaisance

Compte tenu du bilan 2010, le marché avec l'ESAT-Doubs Plaisance sera reconduit à compter de mai 2011 (mai 2011 à mai 2012) et il conviendra de définir rapidement le cadre juridique de la gestion du port au terme du marché.

### B/ Ajustements techniques et réparation

Afin de favoriser la bonne gestion des 3 haltes, divers ajustements sont prévus, notamment la sécurisation des accès aux containers OM et huile, et le remplacement du platelage du Moulin Saint-Paul (remise en état progressive à raison de 5 m linéaire par an, en hors saison).

### C/ Reconduction des tarifs et du règlement intérieur

Le règlement intérieur est reconduit sans modification par rapport à 2010, de même que les tarifs, en raison de leur classement plutôt en partie haute de tableau comparativement à d'autres haltes et d'un service à niveau constant (cf. annexe : Tarifs du port fluvial d'agglomération du Grand Besançon).

### D/ Développement de la promotion et de la communication

Le Grand Besançon assure en direct la mission de promotion et de communication du port fluvial. En 2010, un travail de mise à jour des guides, revues et brochures spécialisées a été réalisé et des tarifs promotionnels ont été mis en place. Par ailleurs, le Grand Besançon a co-organisé avec l'ESAT-Doubs Plaisance, une action le 4 juin sur le site du Moulin Saint-Paul visant à lancer le début de la saison touristique du port fluvial ainsi que la nouvelle activité de location de bateaux électriques développée par l'ESAT-Doubs Plaisance. Cette manifestation a eu des retombées positives dans la presse et a permis une coordination des acteurs au niveau de la vallée du Doubs.

Ces actions seront reconduites et amplifiées en 2011, notamment par le biais d'insertions publicitaires sous le titre « Besançon l'irrésistible - escale en vallée du Doubs ». En partenariat avec le Comité Régional au Tourisme de Franche-Comté, une démarche de prospection en direction des plaisanciers allemands sera menée et une présentation des équipements du port à tous les acteurs régionaux de la filière fluviale est prévue le 4 avril lors d'une journée d'échange.

### III. Projets de développement

Afin de développer les emplois, en plus de son activité de gestionnaire, l'ESAT a développé dès 2010 une activité de tourisme fluvial pour son propre compte. Il a acquis une flotte de quelques bateaux électriques proposée à la location. Cette activité a connu un beau succès notamment auprès de la clientèle locale et sera reconduite en 2011.

L'ESAT envisage en 2011 et 2012 de développer également de nouveaux projets :

- la location de 2 bateaux : le premier est mis à disposition via convention par son propriétaire à l'ESAT, le second est un bateau de 15 mètres acheté par l'ESAT et qui va permettre de proposer des séjours vacances adaptées « croisières fluviales » pour des groupes de personnes handicapées,
- un partenariat avec le loueur de bateaux « Locaboat » (30 bases en Europe) pour assurer l'accueil et le départ de bateaux en allers simples entre deux ports de la Saône et Besançon dans un premier temps en 2011 (20 à 30 bateaux accueillis), partenariat qui pourrait déboucher en 2012 sur l'ouverture d'une base « Locaboat » à Besançon gérée par l'ESAT-Doubs Plaisance avec 7 ou 8 bateaux sur place,
- le développement d'une activité de petite réparation à Deluz pour favoriser l'hivernage des bateaux, en investissant le grand hall communal (friche anciennes papeteries) en lien avec la Commune de Deluz.

Ces projets à l'initiative de l'ESAT vont tout à fait dans le sens voulu par le Grand Besançon (réappropriation de la rivière, dynamisation de la fréquentation du port, développement de l'activité économique et du tourisme fluvial...). De plus, leur caractère social rejoint les préoccupations de notre collectivité en la matière.

Le Grand Besançon, l'ESAT-Doubs Plaisance et VNF sont en discussion actuellement pour arrêter les modalités de leur partenariat sur ces projets de développement (occupation du domaine, mise à disposition de pontons, question de la fourniture de carburant, accompagnement des projets à Deluz...). Des propositions seront faites dans ce sens prochainement.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance :**

- **du bilan de la gestion 2010 du port fluvial du Grand Besançon, des modalités de gestion 2011 envisagées à partir de mai 2011 et de la reconduction des tarifs appliqués en 2010 pour l'année 2011,**
- **des projets propres à l'ESAT en matière de tourisme fluvial.**

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 08 AVR 2011

Pour extrait conforme,

Le Président

**Tarifs du port fluvial d'agglomération du Grand Besançon  
(halte du Moulin Saint-Paul et halte du port fluvial à Besançon, halte de Deluz)**

Les tarifs de stationnement prévus sur les trois sites sont les suivants :

Halte du Moulin Saint-Paul, Besançon

Tarifs € TTC, Moulin Saint-Paul						
Longueur du bateau	Nuitée	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année
Jusqu'à 5,99 ml	4	22	69	165	277	528
6 à < 8 ml	5	29	92	209	370	666
8 à < 10 ml	6	32	103	231	416	748
10 à < 12 ml	8	36	116	253	462	831
12 à 14 ml	9	40	139	275	508	913

Halte du Port fluvial, Besançon

Tarifs € TTC, Port fluvial					
Longueur du bateau	Nuitée	Semaine	Mois	Trimestre Saison estivale	Semestre (mi avril/mi octobre) suivant possibilités
Jusqu'à 5,99 ml	4	22	63	150	252
6 à < 8 ml	5	29	84	190	336
8 à < 10 ml	6	32	94	210	378
10 à < 12 ml	8	36	105	230	420
12 à < 14 ml	9	40	126	250	462
14 à < 20 ml	13	70	200	350	650
> 20 ml et jusqu'à 38 ml	13 + 1 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml	70 + 3 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml	200 + 6 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml	350 + 8 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml	650 + 15 € du ml supplémentaire à partir de 20 ml

Halte communautaire de Deluz

Tarifs en € TTC, Deluz						
Longueur du bateau	Nuitée	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année
Jusqu'à 5,99 ml	3	22	63	150	252	480
6 à < 8 ml	3,50	29	84	190	336	605
8 à < 10 ml	4	32	94	210	378	680
10 à < 12 ml	5,50	36	105	230	420	755
12 à 15 ml	6,50	40	126	250	462	830

**Forfaits eau et électricité en supplément, tarifs valables pour les 3 haltes :**

- pour les bateaux en stationnement longue durée (+ 1 semaine), il n'est pas appliqué de supplément eau et électricité,
- électricité = 2 € / jour,
- eau = 1 € / jour,
- >20 ml forfait spécial : eau = 5 € / jour et électricité = 5 € / jour.

**Taxe de séjour en supplément : 0,20 € / personne / nuitée sur Besançon uniquement.**